



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/SG/HM/30-03-2020

Ministère de l'Économie et des Finances

Télédoc 151

139, rue de Bercy

75572 Paris Cedex 12

A l'attention de Monsieur Bruno Le Maire

Paris, le 30 mars 2020

Objet : Crise coronavirus - demande de suspension de versement d'un dividende par Orange

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la crise du coronavirus, vous avez ces jours derniers, dans les médias et lors d'échanges avec les partenaires sociaux, indiqué à plusieurs reprises que les entreprises étaient invitées « à la plus grande modération sur le versement des dividendes ». Vous avez également annoncé que le versement de dividendes pourrait s'avérer incompatible avec le report d'échéances fiscales et sociales, et qu'un projet de loi était à l'étude à ce propos.

Madame Pénicaud, ministre du travail, a pour sa part indiqué que « dans les entreprises où l'Etat est actionnaire, on va demander de ne pas verser de dividendes (...), c'est la solidarité ».

Pendant cette crise, Orange et ses personnels contribuent très activement au maintien de l'activité économique du pays. Ses réseaux permettent aux entreprises de mettre le télétravail en place, aux élèves de bénéficier d'un enseignement à distance, et à tous nos concitoyens de rester en lien avec leurs proches pendant la période de confinement, qui pourrait s'allonger sur de longues semaines. Cependant, ses résultats économiques et sa trésorerie en seront évidemment affectés, l'activité commerciale étant fortement entravée.

Personne ne comprendrait donc, ni parmi les personnels du Groupe, ni dans l'opinion publique, que l'APE ou BPI France fassent pression pour qu'un dividende leur soit versé par Orange durant l'année 2020.

Comme vous le lirez dans le courrier que nous adressons au Conseil d'administration d'Orange, **nous demandons que le dividende versé au titre de l'exercice 2019 soit strictement limité à l'acompte de 0.30€ par action déjà versé en décembre 2019, et que tout versement d'acompte au titre de l'exercice 2020 soit suspendu.**

Nous comptons sur votre Ministère pour faire en sorte que cette demande soit mise en œuvre, afin de préserver les capacités d'Orange à sortir de cette crise dans la meilleure situation financière possible, pour lui permettre de poursuivre le déploiement des réseaux hauts débits fixes et mobiles (couverture des zones blanche en 4G, raccordements en fibre optique, démarrage de la 5G...) dès que les

.../...

.../...

conditions sanitaires le permettront à nouveau. Rappelons qu'Orange est aujourd'hui l'opérateur de télécommunications qui investit le plus sur le territoire français, et que la situation actuelle démontre l'importance cruciale de ces investissements.

Souhaitant être entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC Orange



Stéphane Gouriou
Président de l'Association de Défense de
l'Épargne et de l'Actionnariat salariés (ADEAS)

PJ : courrier adressé aux administrateurs d'Orange